

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique ZAC Bosquel

**De :**

**Date :** 08/03/2024 16:27

**Pour :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, charles.fournier@assemblee-nationale.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez en PJ le texte que je souhaite déposer concernant l'enquête publique pour le projet de construction d'entrepôts logistiques sur la ZAC du Bosquel.

En vous remerciant de déposer ces éléments au dossier de l'enquête.

Bien cordialement

— Pièces jointes : —

NonZac Bosquel.docx

16,0 Ko



80160 LE BOSQUEL

**Objet : Contestation du projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) avec entrepôt logistique XXL**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me permets de vous adresser ma contestation formelle concernant le projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) incluant un entrepôt logistique XXL, dont la localisation est prévue au Bosquel.

Tout en reconnaissant l'importance du développement économique pour la prospérité de notre bassin de vie, je m'inquiète des conséquences potentielles de ce projet sur notre qualité de vie et notre environnement. Mes préoccupations se concentrent sur plusieurs aspects qui, s'ils ne sont pas traités adéquatement, pourraient avoir des répercussions négatives durables.

1. **Nuisances sonores** : L'exploitation d'un entrepôt logistique de grande envergure générera inévitablement des niveaux sonores élevés. Ces nuisances pourraient perturber le calme de notre village et altérer notre bien-être au quotidien.
2. **Pollution** : Les activités liées à un entrepôt logistique peuvent entraîner des émissions polluantes, notamment en termes de qualité de l'air. L'évaluation des impacts environnementaux quant à une telle installation a-t-elle été mesurée ?
3. **Qualité de vie dégradée** : La construction d'une ZAC avec un entrepôt logistique XXL risque de dégrader significativement la qualité de vie des habitants du Bosquel. Des études d'impact approfondies ont-elles été réalisées pour évaluer les conséquences sur notre cadre de vie, notre santé et nos conditions de résidence. Le promoteur ne souhaite pas communiquer sur le contenu des produits stockés dans ces entrepôts. Les habitants ont le droit de connaître la nature des éléments stockés à proximité de leurs habitations.
4. **Sécurité routière** : L'accroissement du trafic lié aux activités logistiques (on parle de 800 camions par jour.. qui s'ajoutera au trafic actuel) peut engendrer des problèmes de sécurité routière. Il est impératif de mettre en place des mesures de gestion du trafic et de s'assurer que des mesures de protection veillant à la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes sont bien prises en compte dans ce projet. Sauf erreur de ma part, aucune mention n'est faite dans le projet quant à la préservation de la sécurité des riverains, notamment aux abords de l'école, aux sorties des carrefours du village....
5. **Entretien des voiries** : La fréquence accrue du passage de poids lourds peut entraîner une détérioration rapide des voiries départementales. Il me paraît essentiel que ces aspects soient évalués en amont de la réalisation. Or cela n'est pas mentionné dans le projet de l'entrepreneur.

6. **Impact environnemental :** Avec le réchauffement climatique, on le sait, les zones naturelles permettent l'absorption des rayons du soleil et rafraichissent l'atmosphère. Ces bâtiments constitués de bardage noir, de béton, de parkings vont accumuler la chaleur créant ainsi des ilots de chaleur.

Quid de la Loi ZAN avec le cumul des projets d'envergure prévus dans les Hauts-de-France comme le canal Seine Nord ? Une fois de plus, un projet d'une telle ampleur va engendrer la perte de terres agricoles servant à la souveraineté alimentaire de la région.

La pollution lumineuse nuira directement à la faune sauvage.

Les transports en commun sont quasi inexistant sur ce secteur, quel est l'intérêt d'installer une ZAC dans une zone où les personnes ne pourront venir travailler qu'avec leur véhicule personnel ? Quel intérêt de s'installer sur une zone desservie par une seule sortie d'autoroute et par des départementales qui vont voir leur trafic routier augmenter ? La solution proposée par le promoteur du ramassage par autocar de la CC2SO pour aller chercher les employés de la ZAC me semble utopiste. Nous sommes à l'extrémité Sud Est de cette intercommunalité. Les futures personnes employées du secteur Ailly Sur Noye, Grand Amiénois, Bréteuil ne seront pas concernées par ce transport et accéderons à la zone... en véhicule personnel augmentant ainsi le trafic sur ce secteur.

Sans compter que le projet prévoit 665 places de parking pour 1100 personnes attendues... où vont se garer les 400 personnes restantes ? sur le bord de l'autoroute ? dans le village ???

Sortie de l'autoroute : J'attire également votre attention sur la sortie 17 de l'Autoroute A16 qui ne comporte qu'une voie d'entrée et qu'une voie de sortie. Au vu des annonces faites par le promoteur sur le nombre de camions journaliers, la capacité à absorber les flux d'entrée et de sortie d'autoroute me paraissent sous dimensionnées. Si des échanges entre le promoteur et la SANEF ont été entrepris, la mise en œuvre d'un agrandissement de la barrière de péage n'est pas confirmée.

Qu'en sera-t-il des camions qui stationneront avant ou après la sortie d'autoroute faute d'emplacements sur la ZAC pour stationner ?

Je sollicite donc votre attention et votre engagement à adresser ces préoccupations de manière transparente et responsable. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,